

| | PAGE |
|--|------|
| Tout employé à la faculté d'accroître de ces propres ressources les versements faits pour son compte à la caisse..... | 46 |
| DEBERNY, A.—Fonderie de caractère à Paris. | |
| Dès 1848 M. de Berny institua la participation des ouvriers aux bénéfices de la maison en basant son système sur la valeur relative du capital et du travail par une répartition proportionnelle des bénéfices et des pertes; la participation prend la forme d'une CAISSE DE L'ATELIER dans laquelle sont versés: | |
| 2% de retenue sur les salaires; | |
| La part de bénéfices attribuée au travail; | |
| Les intérêts des fonds prêtés; | |
| Les fonds de la caisse sont la propriété commune et viagère des travailleurs. Les quotes-parts de chacun d'eux sont fixées annuellement; | |
| La répartition se fait au <i>pro rata</i> des journées de travail; | |
| La caisse a deux ans pour le remboursement des quotes-parts; | |
| La caisse participe aux pertes dans la même proportion que les bénéfices; | |
| La caisse prête à ses membres jusqu'à concurrente du tiers de leur quote-part. Ces prêts portent un intérêt de 6% et sont remboursables par quinzaine..... | 51 |
| DOGNIN—Fabrique de tulles et de dentelles à Lyon. | |
| Dans les différents départements de cet établissement la participation a été établie au profit des ouvriers sur les bénéfices réalisés par le département; | |
| Les mécaniciens et ceux qui travaillent pour l'ensemble de l'usine sont intéressés aux bénéfices généraux; | |
| La répartition est basée sur le salaire et une échelle graduée des années de service; | |
| La distribution est faite par la caisse d'épargne qui fait la remise, en espèce ou par un livret; | |
| Cette disposition qui a pour but de stimuler l'épargne a produit de bons résultats..... | 58 |
| FAMILISTÈRE DE GUISE—Association coopérative du capital et du travail.—GODIN ET CIE.—Appareils de chauffage, etc.; | |
| Le système de participation a été établi d'une manière statutaire en 1880, il a quatre degrés: les associés, les sociétaires, les participants et les intéressés; | |
| Les associés doivent avoir cinq années de service et posséder cinq parts de \$20 chacune dans le capital-action; | |
| Les sociétaires doivent avoir trois années de service et posséder au moins une part de \$20 dans le capital-action; | |
| Les participants travaillent pour l'association depuis un an; | |
| Les intéressés possèdent des parts dans le capital-actions soit par héritage ou par achats; | |
| Le pourcentage de la somme à diviser étant établi, les associés touchent deux parts, les sociétaires une part et demie, les participants et les intéressés une part; | |
| Les dividendes sont payés en titres d'épargne. Grâce aux legs de M. Godin et de l'épargne accumulée, les travailleurs possédaient, en 1888, 90% du capital-actions, le capital avait doublé en 10 ans et tous les travailleurs âgés ou infirmes étaient pensionnés à même le fonds de retraite..... | 81 |
| FILATURE D'OISSEL..... | 58 |
| IMPRIMERIE CHAIX, à Paris. | |
| La participation est établie dans cet établissement sur les bases suivantes: | |
| 15% des bénéfices nets sont répartis entre les participants au <i>pro rata</i> de leurs salaires; | |
| $\frac{1}{3}$ de la part revenant à chacun est payé en espèces; | |
| $\frac{1}{3}$ est inscrit au fonds de prévoyance et de retraite que le participant ne peut toucher qu'à sa sortie de la maison; | |
| $\frac{1}{3}$ est inscrit au fonds de prévoyance et de retraite que le participant peut toucher après 20 ans de service et à l'âge de 60 ans; | |
| Le résultat a donné une moyenne de 6% sur les salaires depuis 1872 à 1888; | |
| A part la participation des ouvriers, il y a aussi la participation des apprentis sur les bénéfices réalisés sur les travaux exécutés par eux. Le produit leur est remis à leur sortie d'apprentissage et forme un montant variant entre \$100 et \$120..... | 43 |
| IMPRIMERIE DE LA GIRONDE.—G. Gounouilhou, directeur, Bordeaux. | |
| Tout employé, après cinq ans de service, participe dans les bénéfices de l'établissement; | |
| La proportion des bénéfices accordée aux employés est de 15%; | |
| Les deux tiers sont répartis entre les employés ayant cinq ans de service et l'autre tiers à ceux qui ont douze ans; | |
| La part des premiers est inscrite à la caisse de retraite avec jouissance à l'âge de 50 ans. Celle des seconds leur est payée en espèce; | |
| Le résultat a donné une moyenne de \$28.72 par année depuis 1885..... | 59 |
| KESTNER ET CIE.—Bellevue, près de Giromagny (Haut Rhin). | |
| MM. Kestner ont inauguré la participation des ouvriers dans leurs bénéfices en 1851; | |
| La participation est proportionnelle en raison de la durée des services de l'employé: 3% pour les premiers 5 ans et un pour cent de plus pour chaque série additionnelle de cinq ans; | |
| Le résultat a donné depuis 1851, une moyenne de 5.72% sur le montant des salaires..... | 60 |
| LA COMPAGNIE DE FIVES—LILLE pour constructions mécaniques et entreprises à Fives-Lille (Nord). | |
| La compagnie a institué pour ses ouvriers des caisses de prévoyance pour 2,500 à 3,000 ouvriers; Ces caisses sont alimentées par le versement d'une somme égale à 8% des bénéfices nets de l'atelier; | |
| 2% sont alloués pour gratifications, service médical, indemnités judiciaires etc., s'il y a un reliquat il est versé dans la caisse de prévoyance; | |
| La répartition se fait au <i>pro rata</i> du salaire. Les comptes des participants sont liquidés après 12 ans de participation et 15 ans de service..... | 49 |